

## Compte-rendu de la séance du Conseil Communautaire du vendredi 25 avril 2014

L'an deux mille quatorze et le vingt-cinq avril à dix-sept heures trente, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 18 avril 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Espace Socio-Culturel de Visan (84820), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du second trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Myriam-Henri GROS, Président,

**Etaient Présents :**

**Mesdames :**

F. BARTHELEMY-BATHELIER - J. BERAUD - C. CULTY - R. DOUX - R. FERRIGNO - C. HILAIRE  
S. IBANEZ - C. LASCOMBES - L. MEDIANI - A. MILESI - M. RICOU - C. ROBERT - MH. SOUPRE  
C. TESTUD ROBERT

**Messieurs :**

P. ADRIEN - L. ANDEOL - G. BICHON - JP. BIZARD - JL. BLANC - M. BOISSOUT - L. CHAMBONNET  
T. DANIEL - B. DOUTRES - B. DURIEUX - J. FAGARD - J. GIGONDAN - MH. GROS - JM. GROSSET  
P. GUESNARD - S. GUILLEMAT - JL. MARTIN - J. ORTIZ - H. PELISSIER - J. PERTEK - B. REGNIER  
A. RIXTE - JM. ROUSSIN - M. ROUSTAN - J. SZABO

**Etaient absents excusés :**

Mesdames A. FOURNOL - P. MARTINEZ - L. PELLIER - MJ. VERJAT  
Messieurs R. CORTES - L. PACE - F. VIGNE

**Pouvoirs :**

Monsieur MH. GROS avait le pouvoir de Madame A. FOURNOL

Madame C. CULTY avait le pouvoir de Madame P. MARTINEZ

Monsieur J. PERTEK avait le pouvoir de Madame L. PELLIER

Monsieur G. BICHON avait le pouvoir de Madame MJ. VERJAT

Madame F. BARTHELEMY-BATHELIER avait le pouvoir de Monsieur R. CORTES

Monsieur P. ADRIEN avait le pouvoir de Monsieur L. PACE

Monsieur JL. BLANC avait le pouvoir de Monsieur F. VIGNE

Mademoiselle Leïla MEDIANI, désignée conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire

---

Monsieur ADRIEN, Président de sortant ouvre la séance, salue l'assemblée et tout particulièrement les nouveaux élus communautaires. Après avoir procédé à l'appel afin de constater le quorum et faire un état des pouvoirs, Il invite ensuite à un tour de table permettant une présentation succincte de chacun.

Monsieur ADRIEN laisse alors la Présidence à Monsieur FAGARD, doyen d'âge qui fait lecture du règlement ; Leïla MEDIANI, benjamine de l'assemblée, est désignée secrétaire de séance. Monsieur Jacky SZABO et Monsieur Jean-Marie ROUSSIN se portent assesseurs.

### **Président**

Monsieur FAGARD invite ensuite le ou les candidats à la Présidence de la Communauté de Communes de l'Enclave des Papes - Pays de Grignan à se manifester.

**Candidats :**

Monsieur Myriam-Henri GROS

Madame France BARTHELEMY BATHELIER

Madame BARTHELEMY BATHELIER souhaite souligner que « sa candidature à la présidence de l'intercommunalité se fait au nom des 2151 personnes qui ont fait le choix du changement et ont témoigné leur confiance en son parti lors des élections municipales de Valréas ».

**Ont obtenu :**

Monsieur Myriam-Henri GROS : 34 voix

Madame France BARTHELEMY BATHELIER : 5 voix

Votes blanc / nul(s) : 7

46 votants et 46 votes exprimés.

Monsieur Myriam-Henri GROS, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Président et immédiatement installé.

Monsieur le Président « mesure pleinement avec une grande abnégation la charge confiée et remercie les membres du Conseil Communautaire pour leur confiance.

Il mènera les actions dans la continuité de ce qui a d'ores et déjà été fait, dans le sérieux et le respect du travail de Patrick ADRIEN et du précédent bureau.

Au regard de la politique gouvernementale, l'intercommunalité devrait devenir un échelon territorial indispensable et incontournable.

La communauté est maintenant dans une phase de stabilisation. Il souhaite construire un socle commun, large et solidaire pour consolider une structure qui concilie dialogue, réactivité et compétences techniques au sein d'un territoire reconnu.

Les décisions collégiales devront naître dans un intérêt général démocratique pour donner un plus grand essor au territoire et de manière à unir les communes pour les prochaines échéances.

Chacune des communes est à égalité de charges et de devoirs. L'avenir doit être commun pour la mise en œuvre d'un service public de qualité dans l'intérêt des 19 communes. »

Monsieur le Président propose ensuite de procéder à l'élection des vice-présidents. Leur nombre est limité à 20% de l'effectif des conseillers communautaires soit un nombre maximal de 9.

Monsieur le président propose au Conseil Communautaire de valider les vice-présidences suivantes :

- Premier Vice-Président, en charge de la compétence aménagement de l'espace
- Deuxième Vice-Président, en charge de la compétence action économique et tourisme
- Troisième Vice-Président, en charge de la compétence environnement
- Quatrième Vice-Président, en charge de la compétence action sociale
- Cinquième Vice-Président, en charge de la commission des finances
- Sixième Vice-Président, en charge de la commission électrification - éclairage public

Faisant suite à la remarque de Monsieur PERTEK, Monsieur le président soumet le nombre de 6 vice-présidences au vote du conseil, qui l'approuve à l'unanimité.

### **Premier vice-président**

Après un débat sur les conditions de présentation des candidats, Monsieur le Président invite ensuite le ou les candidats à la première Vice Présidence de la Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan en charge de la commission aménagement de l'espace à se manifester.

Candidats :

Monsieur Luc CHAMBONNET

Madame France BARTHELEMY BATHELIER

Madame BARTHELEMY BATHELIER souhaite souligner que « sa candidature à la présidence de l'intercommunalité se fait au nom des 2151 personnes qui ont fait le choix du changement et ont témoigné leur confiance en son parti lors des élections municipales des Valréas ».

Ont obtenu :

Monsieur Luc CHAMBONNET: 35 voix

Madame France BARTHELEMY BATHELIER : 6 voix

Votes blanc / nul(s) : 4

46 votants et 45 votes exprimés.

Monsieur Luc CHAMBONNET, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 1<sup>er</sup> vice Président en charge de l'aménagement de l'espace.

Il « remercie ses confrères pour ce renouvellement de confiance. Renouvellement car Monsieur CHAMBONNET faisait déjà partie des membres du bureau de la phase dite de transition. Il travaillera pour développer au mieux ce territoire en insistant sur l'unité de ce dernier. »

Monsieur DURIEUX quitte la séance et confère son pouvoir à Monsieur GUILLEMAT.

### Second vice-président

Monsieur le Président demande ensuite aux candidats souhaitant se présenter à la seconde vice-présidence en charge de la commission de travail action économique à se faire connaître.

Candidats :

Monsieur Patrick ADRIEN

Monsieur Jacques PERTEK

Monsieur PERTEK prend la parole afin d'informer l'assemblée qu'il estime que « le scénario électoral ce soir est écrit à l'avance. Les élections municipales au sein des différentes communes ont marqué le pluralisme. Le front national représente 47% des électeurs Valréassiens ce qui n'est pas rien. Monsieur PERTEK constate, ce soir, que les élections sont verrouillées. En effet, un seul candidat par poste se présente. Il rappelle que ce sont des élections et non pas des désignations. Dans une assemblée démocratique le pluralisme doit s'exprimer. Pour exemple l'élection des délégués au SMBVL : 6 postes sont à pourvoir, 6 candidats sont proposés dont des élus Visanais peu concernés selon Monsieur PERTEK par le SMBVL. Monsieur PERTEK assure avoir constaté un schéma identique au sein du Conseil Municipal de Valréas avec le Conseil de surveillance de l'Hôpital de Valréas. Monsieur PERTEK appelle l'assemblée à voter pour lui dans l'intérêt général. »

Il est toutefois rappelé à Monsieur PERTEK que « l'Hérein se jette dans le LEZ, la commune de Visan est donc concernée de plein droit par les actions du SMBVL. Ceci implique cependant une connaissance du territoire. »

Ont obtenu :

Monsieur Patrick ADRIEN : 32 voix

Monsieur PERTEK : 5 voix

Votes blanc / nul(s) : 9

46 votants et 46 votes exprimés.

Monsieur ADRIEN obtient la majorité absolue au premier tour avec 32 voix. Il est élu second vice-président en charge de la compétence action économique.

Il prend la parole afin de « souligner son attachement, comme chacun le sait, à l'intercommunalité. Preuve en est le travail réalisé durant les mandats antérieurs et pendant ces 4 derniers mois. Ce jour une seule communauté de communes existe et les conseillers communautaires doivent être prêts car, comme Monsieur ADRIEN l'a plusieurs fois répété, c'est un beau territoire. La compétence action économique est, à ses yeux, très importante : la Cité du végétal fonctionnera bientôt, nombre de secteurs sont à développer.

Il souhaite également revenir sur des articles de presse parus cette semaine relatifs à la présidence de la CCEPPG. Monsieur ADRIEN avait pris un engagement durant sa campagne : si sa liste était élue par les électeurs Valréassiens, et s'il était élu Maire, il ne briguerait pas un nouveau mandat de Président au sein de la CCEPPG.

Aucune ambiguïté n'avait alors été entretenue. Aujourd'hui Monsieur GROS, a toute sa confiance, au même titre que tous les membres du bureau qui seront élus ce soir. »

### Troisième vice-président

Monsieur le Président invite ensuite le ou les candidats à la troisième Vice Présidence de la Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan en charge de la commission environnement à se manifester.

Candidats :

Monsieur Jacques ORTIZ

Madame France BARTHELEMY BATHELIER

Madame BARTHELEMY BATHELIER souhaite souligner que sa « candidature à la présidence de l'intercommunalité se fait au nom des 2151 personnes qui ont fait le choix du changement et ont témoigné leur confiance en son parti lors des élections municipales de Valréas ».

Monsieur Abel RIXTE

Ont obtenu :

Monsieur Jacques ORTIZ : 11 voix

Madame France BARTHELEMY BATHELIER : 5 voix  
Monsieur Abel RIXTE : 27 voix  
Votes blanc / nul(s) : 3  
46 votants et 46 votes exprimés.

Monsieur Abel RIXTE, avec la majorité absolue, est proclamé 3<sup>ème</sup> vice Président en charge de la commission environnement.

Monsieur RIXTE « remercie les membres du conseil communautaire de leur confiance et espère se montrer à la hauteur de leur espérance. »

#### **Quatrième vice-président**

Monsieur le Président invite ensuite le ou les candidats à la quatrième Vice Présidence de la Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan en charge de la commission action sociale à se faire connaître.

Candidats :

Monsieur Jacques ORTIZ  
Monsieur Jean-Marie GROSSET  
Monsieur Jacques PERTEK

Ont obtenu :

Monsieur Jacques ORTIZ : 15 voix  
Monsieur Jean-Marie GROSSET : 23 voix  
Monsieur Jacques PERTEK : 5 voix  
Votes blanc / nul(s) : 3  
46 votants et 46 votes exprimés.

La majorité absolue ayant été à nouveau constatée dès le premier tour Monsieur Jean-Marie GROSSET, est proclamé 4<sup>ème</sup> vice Président en charge de la commission action sociale.

Tout d'abord, pour répondre à Monsieur PERTEK qui remettait en cause le calcul de la majorité absolue, Monsieur GROSSET précise que « les votes blancs ou nuls sont à déduire du nombre de bulletins trouvés dans l'urne. Ce résultat est ensuite pris en compte pour le calcul du nombre de suffrages exprimés. »

Monsieur GROSSET « remercie ensuite les conseillers communautaires de la confiance qu'ils lui témoignent. A l'instar de son collègue Monsieur CHAMBONNET, Monsieur GROSSET était d'ores et déjà président de la commission action sociale pendant le conseil dit de transition, de janvier à avril 2014. La commune de Grillon fait beaucoup en matière de petite enfance : elle possède une crèche et un centre aéré. Monsieur GROSSET souhaite également souligner le travail effectué par les membres de la commission action sociale et les services administratifs qui l'entouraient, pour le travail de fond fourni en vue d'amorcer le transfert de compétence. D'ici la fin de l'année le nécessaire sera fait pour organiser un transfert de compétence en douceur au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Il souhaite également ajouter que cette communauté ne doit pas voir se dessiner un clivage Drôme Vaucluse. En effet ces deux départements sont si proches que le Vaucluse est situé dans la Drôme. »

Monsieur ORTIZ prend alors la parole afin de « s'étonner publiquement d'entendre les candidats ce soir accepter leur Présidence ou leur vice-présidence. Monsieur ORTIZ rappelle que chacun s'est porté candidat, qu'il n'est donc pas désigné. Ces faits lui font penser que des arrangements se sont conclus avant les élections. »

#### **Cinquième vice-président**

Monsieur le Président invite le ou les candidats à la cinquième Vice Présidence de la Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan en charge de la commission des finances à faire connaître leur candidature à l'assemblée.

Candidats :

Monsieur Jacques ORTIZ  
Madame Céline LASCOMBES  
Madame France BARTHELEMY BATHELIER

Ont obtenu :

Monsieur Jacques ORTIZ : 7 voix

Madame Céline LASCOMBES : 31 voix

Madame France BARTHELEMY BATHELIER : 5 voix

Votes blanc / nul(s) : 3

46 votants et 46 votes exprimés.

Madame Céline LASCOMBES, avec la majorité absolue, est proclamé 5<sup>ème</sup> vice Présidente en charge de la commission des Finances.

Madame LASCOMBES « tient tout d'abord à souligner qu'elle se sent révoltée par les propos qu'elle a entendus ce soir. Sa candidature est spontanée et elle défie quiconque de vouloir la museler. Elle est le fruit d'une liberté chèrement acquise. Cet engagement est un devoir vis-à-vis des administrés des communes et elle s'y emploiera avec engagement et rigueur. »

### Sixième vice-président

Monsieur le Président invite le ou les candidats à la sixième Vice Présidence de la Communauté de Communes de l'Enclave des Papes - Pays de Grignan en charge de la commission électrification rurale - éclairage public à faire connaître leur candidature.

Candidats :

Monsieur Jacky SZABO

Monsieur Thierry DANIEL

Monsieur Jacques PERTEK

Ont obtenu :

Monsieur Jacky SZABO: 11 voix

Monsieur Thierry DANIEL: 23 voix

Monsieur Jacques PERTEK : 4 voix

Votes blanc / nul(s) : 8

46 votants et 46 votes exprimés.

La majorité absolue ayant une nouvelle fois été constatée dès le premier tour Monsieur Thierry DANIEL, est proclamé 6<sup>ème</sup> vice Président en charge de la commission électrification rurale - éclairage public.

Monsieur DANIEL « remercie les membres présents et s'engage à s'investir pleinement pour la CCEPPG. »

Synthèse des résultats :

- Président : Myriam-Henri GROS
  
- 1er Vice Président : Luc CHAMBONNET  
Commission aménagement de l'espace
  
- 2ème Vice Président : Patrick ADRIEN  
Commission action économique
  
- 3ème Vice Président : Abel RIXTE  
Commission environnement
  
- 4ème Vice Président : Jean-Marie GROSSET  
Commission action sociale
  
- 5ème Vice Président : Céline LASCOMBES  
Commission des finances
  
- 6ème Vice Président : Thierry DANIEL  
Commission électrification & éclairage public

A 20 heures 40 Il est procédé à une suspension de séance avant de passer à l'examen de l'ordre du jour.

---

Monsieur GROS, Président de la Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan ouvre la séance.

1. **Proposition de modification de l'ordre du jour relative à la désignation des délégués au Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Berre.**

Monsieur le Président suggère, en premier lieu, à ses collègues de valider une proposition de modification de l'ordre du jour relative à la désignation des délégués au Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Berre. Proposition validée par l'ensemble des membres présents.

2. **Désignation des représentants de la Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan dans des organismes extérieurs :**

Monsieur le Président informe les conseillers communautaires qu'il convient de procéder rapidement à la désignation des délégués communautaires dans les différents syndicats mixtes fermés auxquels adhère la Communauté, soit directement, soit par le mécanisme de la représentation - substitution.

Pour mémoire, « la première réunion de l'organe délibérant des syndicats mixtes devra se tenir au plus tard le vendredi de la quatrième semaine qui suit l'élection de l'ensemble des présidents des EPCI membres du Syndicat », soit le 30 mai 2014.

Dans le cadre de la représentation substitution, conformément aux dispositions de l'article L.5711-1 du code général des collectivités territoriales, le choix du conseil communautaire peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une Commune membre.

Les dispositions prévues à l'article L.2121-21 du CGCT, sont applicables aux désignations effectuées par les EPCI, par renvoi de l'article L.5211-1 du même code.

**Article L2121-21 :**

« [...] Il est voté au scrutin secret :

1° Soit lorsqu'un tiers des membres présents le réclame ;

2° Soit lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation.

*Dans ces derniers cas, si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.*

*Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.*

*Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire. »*

Il convient donc de procéder à la désignation de ces délégués sur la base des listes déposées (et à compléter pour les deux syndicats hydrauliques drômois) et de celles qui pourraient être présentées en séance.

- **Compétence gestion des déchets ménagers et assimilés :**

▪ **Syndicat des Portes de Provence pour le traitement des déchets (SYPP)**

Il convient de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants, pour représenter le territoire de l'ex CCPG.

Candidats délégués titulaires : Monsieur Jacques ORTIZ et Monsieur Bernard DOUTRES

Candidats délégués suppléants : Monsieur Jean-Louis MARTIN et Monsieur ABEL RIXTE

Cette question est ensuite soumise au vote du Conseil et, malgré 2 abstentions de Madame BARTHELEMY BATHELIER et Monsieur PERTEK totalisant 4 voix, est approuvée à la majorité.

▪ **SITOM de la Région Montélimar - Le Teil**

La Communauté, au titre de la représentation-substitution de la Commune de Grignan doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant.

**Proposition de la Commune :**

Délégué titulaire : François KLINGLER

Délégué suppléant : Isabelle LEFEBVRE

Cette question soumise au vote du Conseil est approuvée à la majorité malgré 2 abstentions de Madame BARTHELEMY BATHELIER et Monsieur PERTEK, totalisant 4 voix.

Monsieur ROUSTAN quitte la séance à 21 heures 50 et donne pouvoir à Madame SOUPRE, Maire de la commune de Réauville.

- **Compétence « Aménagement et entretien des berges et du lit des cours d'eau » :**

▪ **Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez**

Monsieur le Président précise qu'il convient également de désigner trois délégués titulaires et trois délégués suppléants pour représenter le territoire de l'Enclave des Papes au sein du SMBVL.

Les conseillers suivants se sont portés candidats :

Titulaires :	Jean-Pierre BIZARD	Suppléants :	Patrick ADRIEN
	Jean-Marie GROSSET		Corinne TESTUD-ROBERT
	Jean-Luc BLANC		Gérard AYGLON

Monsieur PERTEK après avoir demandé plus d'information sur l'identité des candidats, prend alors la parole afin de présenter une liste de 4 personnes de son parti politique. En effet, Monsieur PERTEK « estime que le SMBVL a soulevé beaucoup d'interrogations ces derniers mois, notamment au sujet de dépenses pharaoniques qui ont engendré un réel racket auprès des financeurs.

Il est légitime que toutes les communes participent ; tous les électeurs sont des contribuables. Il espère que l'occasion est venue d'exprimer le pluralisme. Dans le cas contraire les électeurs en tireront toutes les conclusions.

Pour répondre à Monsieur le Président qui rétorque qu'il n'est pas nécessaire de menacer les gens, Monsieur PERTEK demande que l'assemblée tienne compte simplement et respecte le vote à la représentation proportionnelle, avec un système de vote à bulletin secret.

Monsieur le Président réplique que les 4 communes concernées sont représentées sur la liste communiquée et que deux types de scrutins ne peuvent être mis en œuvre. Soit un vote à la majorité est appliqué, soit il est choisi d'opter pour un vote à la proportionnelle.

Monsieur PERTEK demande alors au Président d'accepter 1 représentant du Front National au minimum dans ce groupe de candidats, sinon deux listes seront présentées conformément à l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales. »

Monsieur le Président propose donc de procéder à un vote à bulletin secret ce qui est approuvé à l'unanimité.

Listes Candidates :

Liste 1

Titulaires :	Jean-Pierre BIZARD Jean-Marie GROSSET Jean-Luc BLANC	Suppléants :	Patrick ADRIEN Corinne TESTUD-ROBERT Gérard AYGLON
--------------	--	--------------	--

Liste 2

Titulaires :	Jacques PERTEK France BARTHELEMY BATHELIER Laure PELLIER	Richard CORTES
--------------	--	----------------

Ont obtenu :

Liste 1 : 34 voix

Liste 2 : 5 voix

Votes blanc / nul(s) : 7

46 votants et 46 votes exprimés.

La liste 1 est désignée pour représenter le territoire de l'Enclave des Papes au sein du SMBVL.

▪ **Syndicat Mixte Drômois d'Aménagement du Bassin du Lez**

La Communauté, au titre de la représentation-substitution des Communes de Chamaret, Colonzelle, Grignan, Montbrison sur Lez, Montségur sur Lauzon, Le Pègue, Rousset les Vignes, Saint Pantaléon les Vignes et Taulignan, doit désigner, pour chacune de ces communes, un délégué titulaire et deux délégués suppléants. Ces Communes ont été sollicitées pour établir leurs propositions de délégués, par courrier en date du 07 avril 2014.

Pour mémoire, l'exercice communautaire de cette compétence emporte prise en charge par la Communauté des cotisations versées par ces Communes au SMDABL, dont l'impact sur l'allocation de compensation sera arrêté par la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées).

Monsieur le Président, en raison d'une liste de délégués non complète, propose de reporter l'examen de cette question au prochain conseil communautaire, ce qui est approuvé par l'ensemble de des conseillers.

• **Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement du Bassin de la Berre**

Pour information, Monsieur le Président indique que la Communauté, au titre de la représentation-substitution des Communes de Chantemerle-les-Grignan, Grignan, Montjoyer, Réauville, Roussas, Salles-sous-Bois, Taulignan et Valaurie, doit désigner, pour chacune de ces communes, deux délégués titulaires.

Délégués titulaires au Syndicat Intercommunal pour l'aménagement du Bassin de la Berre :

Chantemerle-les-Grignan : Claude BARRIERE et Daniel MALLET

Grignan : Renaud FESCHET et Alain GIGONDAN

Montjoyer : Bernard REGNIER et Pierre GUY

Réauville : Clément CHEVRU et Régine BERTHELET-RANDON

Roussas : Roger VIGNAL et Franck MAZON

Salles-sous-Bois : Bernard DOUTRES et Claude GIRARD

Taulignan : Abel RIXTE et François CRESPO

Valaurie : Patrick FROMENT et Guillaume CHATELAN

Délégués suppléants au Syndicat Intercommunal pour l'aménagement du Bassin de la Berre :

Chantemerle-les-Grignan : Jacques ORTIZ et Fabienne CARMON

Grignan : Gérard BICHON

Roussas : Henri BOUR et Serge BOMPARD

Valaurie : Victor FROMENT et Rachel FROMENT



Pour mémoire, l'exercice communautaire de cette compétence emporte également prise en charge par la Communauté des cotisations versées par ces Communes au Syndicat, dont l'impact sur l'allocation de compensation sera arrêté par la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées).

Le Conseil après en avoir délibéré, et ce, à l'unanimité, approuve les propositions des communes quant aux délégués au Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement du Bassin de la Berre.

### **3. Fixation des indemnités de fonction du Président et des Vice-présidents**

Monsieur le Président prend la parole afin de souligner qu'il appartient au Conseil Communautaire de décider, au vu des délégations de fonction attribuées, du taux des indemnités qui seront versées au Président et aux Vice Présidents, dans les limites fixées par le CGCT et la réglementation.

Le calcul des indemnités de fonction des élus fait référence à l'indice brut terminal de la fonction publique (1015) et détermine un taux maximal par strate de collectivité.

Montants de référence : Indemnités de fonctions brutes mensuelles des présidents  
(valeur du point d'indice au 1<sup>er</sup> juillet 2010) - article L5211-12, R5214-1 et R5332-1 du CGCT

Population (nombre d'habitants)	Taux maximal (en % de l'IB 1015)	Indemnité brute (en euros)
De 20 000 à 49 999	67,5	2 565,99

Montants de référence : Indemnités de fonctions brutes mensuelles des vice-présidents  
(valeur du point d'indice au 1<sup>er</sup> juillet 2010) - article L5211-12, R5214-1 et R5332-1 du CGCT

Population (nombre d'habitants)	Taux maximal (en % de l'IB 1015)	Indemnité brute (en euros)
De 20 000 à 49 999	24,73	940,10

Monsieur le Président propose de fixer la valeur de l'indice brut terminal de la fonction publique de fonction du Président à 60%, des vices présidents à 20%, soit en deçà des taux maximum.

Après en avoir délibéré, cette question est approuvée par 30 voix pour et 16 abstentions.

#### **Questions diverses :**

Monsieur le Président suggère un repère calendaire pour les prochains Conseils Communautaires qui se tiendront à fréquence mensuelle. Il est proposé de fixer la prochaine réunion le mardi 20 mai 2014 en fin d'après midi. Monsieur MARTIN invite le prochain Conseil communautaire à se réunir à TAULIGNAN.

Pour répondre à Monsieur PERTEK qui souhaite avancer cette réunion d'une semaine, Monsieur le Président ne modifie en rien la date annoncée en raison de conditions de convocation plus compliquées dues aux ponts du mois de mai.

Monsieur PERTEK «souligne toutefois « qu'il souhaite un débat d'orientation budgétaire au plus vite pour mettre en œuvre des décisions modificatives de manière rapide. Il estime que la précédente assemblée transitoire a pris des décisions discutables en matière de budget. Ne pas débattre de ces décisions reviendrait à imposer aux nouveaux membres communautaires les choix de leurs prédécesseurs, ce qui implique une influence limitée des conseillers actuels sur les choix budgétaires. Il en est, pour Monsieur PERTEK, du respect minimum des électeurs. »

Monsieur le Président rappelle que ce budget a été voté dans le délai imposé au 31 mars 2014.

Pour répondre aux diverses interrogations, Monsieur le Président invite les membres à se rapprocher des services administratifs pour faire acte de candidature dans les diverses commissions de travail.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 50.**

**Prochain Conseil Communautaire  
Mardi 20 mai 2014 à 18 heures - Taulignan**